

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 8 juin 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 juin 2017

2017 DVD 52 Projet pilote d'implantation d'un entrepôt fluvial – Étude de faisabilité – Convention de partenariat avec le GIE HAROPA.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération du 23 mai 2017 par lequel Madame la Maire sollicite l'autorisation de signer une convention de partenariat avec le GIE HAROPA concernant la réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité pour l'implantation d'un projet pilote d'un entrepôt fluvial dédié à une aire de chalandise ou à des acteurs privés ou publics ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec le GIE HAROPA une convention de partenariat relative à la réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité pour l'implantation d'un projet pilote d'un entrepôt fluvial dédié à une aire de chalandise ou à des acteurs privés ou publics. Le texte de cette convention est joint à la présente délibération.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 011, nature 617, rubrique 820 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2017 et suivants, sous réserve de financement.

La Maire de Paris,

The image shows a handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO